

EVALUATION DES FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS (PÉNIBILITÉ)

▪ Objectifs

- Être capable d'identifier les principaux textes législatifs et réglementaires régissant la définition des facteurs de risques professionnels
- Être capable d'évaluer les facteurs de risques, de déterminer la proportion des salariés exposés et proposer des actions d'amélioration.

▪ Durée : à déterminer en fonction du site	▪ Nombre de stagiaires : 3 à 10 participants
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ Public

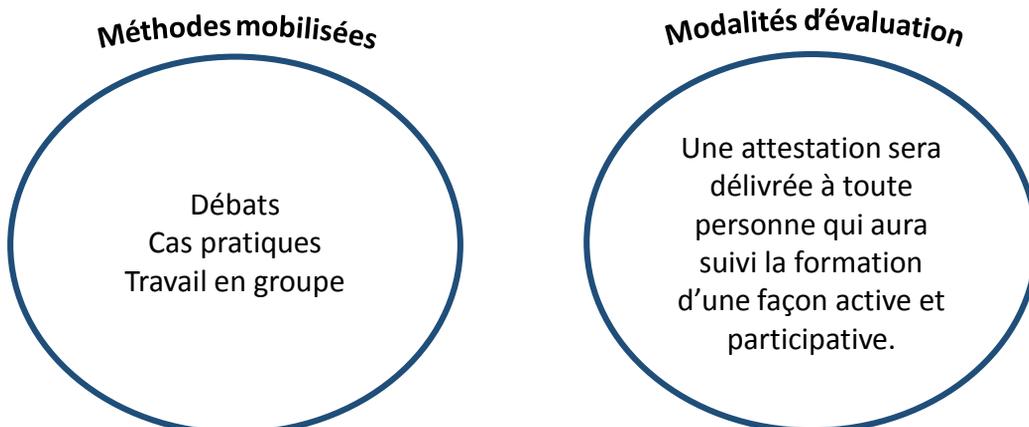
Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels, membres CSE/CSSCT.

▪ Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Savoir lire et parler la langue française.

▪ Profil du ou des formateurs

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Formation Théorique

Le contexte réglementaire (réforme des retraites n°2010-1330 du 9 novembre, enjeux de prévention, pénalité financière)

La pénibilité au travail, qu'est-ce que c'est ? (définition et identification des facteurs de pénibilité)

- ❖ Assurer la traçabilité des expositions (Article L 4121-3-1 CT)
- ❖ Prévenir la pénibilité à travers un accord ou un plan d'action (Article L 4121-3-1 du code du travail)

Comprendre les différentes dispositions applicables en fonction de l'effectif et de l'exposition (Code du travail L4121-3-1)

- ❖ Une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé
- ❖ Ces facteurs, déterminés par décret, sont liés à des contraintes physiques marquées un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail

De l'évaluation à la prévention (décret n° 2011-824 du 7 juillet 2011) :

- ❖ Déterminer la proportion de salariés exposés grâce au diagnostic
- ❖ Négocier un accord ou établir un plan d'actions pénibilité (méthodologie et contenu)
- ❖ Assurer la traçabilité des expositions grâce aux fiches individuelles

Les outils et les aides disponibles

Formation Pratique

Mise en application par des cas concrets : Etude de poste

Préparation d'un questionnaire d'étude avant la mise en place du plan d'action

